

Séance extraordinaire du 30 avril 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce trentième jour d'avril deux mille quatorze (30 avril 2014) à 21 h 45 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq (21 h 45) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense et un emprunt financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

Période de questions

3. Clôture de la séance

2014-04-169

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

Séance extraordinaire du 30 avril 2014

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense et un emprunt financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

2014-04-170

Francine Boulanger donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense et un emprunt financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 21 h 47
Fin : 21 h 47 (pas de question)

3. Clôture de la séance

2014-04-171

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 21 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière